



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

•••

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

REÇU LE

02 FEV. 2024

MAIRIE DE GARENNES

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 Janvier, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 23 janvier 2024, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h45, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

**PRÉSENTS** : Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame MARTIN Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur ROYOUX Claude, Madame HAGUET VOLCKAERT Florence

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Madame TREMEL Emmanuelle, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur ROUSSEL Emmanuel, Madame MARAGLIANO Francine

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**Décision 1 : RESSOURCES HUMAINES**

Prise en charge des frais d'obsèques de M. André LEGRAND

\*\*\*

Le Bureau, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil :

☞ **DECIDE** de prendre en charge la totalité des frais d'obsèques et de crémation de M. André LEGRAND, agent d'EPN décédé lors d'un accident du travail, pour un montant total de sept mille six cent onze euros et quatre-vingt-trois centimes « (7 611,83 €) » ; **DECIDE** de prendre en charge la facture complémentaire des pompes funèbres générales concernant la publication des faire-part de remerciement pour un montant de cent trente-cinq euros (135 €) ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier et **INSCRIT** ces dépenses au budget primitif.